

Conférence internationale pour la relance économique et le développement du Mali—Bâtir un Mali émergent : Les régions du Nord au cœur de la réconciliation et de la consolidation de la paix

Paris, OCDE, le 22 Octobre 2015

Session III : Partenariats et Ressources: investir dans l'avenir aujourd'hui
Hall CC12--16:15-17:45

Observations de M. Roger Nord, Directeur Adjoint du Département Afrique, Fonds Monétaire International (tels que préparés)

Monsieur le Président,

Je vous remercie pour l'opportunité de partager quelques observations sur le sujet très important de la mobilisation des ressources intérieures. Je ferai aussi quelques brèves remarques sur le processus de décentralisation que le Mali a entamé.

- L'histoire économique nous a appris que **le développement économique repose finalement sur la création et le développement des sources intérieures de financement**. Parmi ces sources, les recettes fiscales jouent le rôle clé de financer les biens et services publics. Mais plus qu'une simple source de financement, l'impôt a souvent aussi joué un rôle important dans le développement des institutions démocratiques en renforçant la redevabilité des gouvernants.
- Les pays à faible revenu font face à des problèmes particuliers en matière d'imposition. Néanmoins, les études du FMI suggèrent que ces pays devraient, **avec une relative facilité, pouvoir atteindre un rapport de l'impôt au PIB de 15 pour cent, et avec une stratégie appropriée et suffisamment de volonté politique, un rapport de 18-20 pour cent**. Nous saluons donc l'objectif ambitieux du présent gouvernement d'augmenter le rapport de l'impôt au PIB d'au moins 0.5 points par an, et d'atteindre 20 pour cent du PIB à moyen terme conformément aux engagements pris auprès de l'UEMOA.
- **Où se situe le Mali ?** Après avoir pratiquement atteint le niveau de 15 pour cent l'année dernière, on prévoit que le Mali le dépasse nettement cette année – le rapport de l'impôt au PIB doit augmenter de 1.5 points pour atteindre **16.4 pour cent en 2015**. C'est une performance remarquable et j'en félicite les autorités. Pour moitié environ, cette augmentation remarquable est due à la chute des cours du pétrole – en maintenant les prix à la pompe inchangés, le gouvernement a rétabli la taxation des produits pétroliers, celle-ci ayant été fortement affaiblie cette dernière décennie du

fait de la politique de stabilisation des prix. L'autre moitié provient de l'augmentation des taux d'imposition et de mesures d'administration fiscale.

- **Le projet de loi de finance de 2016 a pour objectif un rapport de l'impôt au PIB de 17.5 pour cent**, soit une augmentation supplémentaire d'un point. C'est un objectif louable. Mais il serait important que cette augmentation supplémentaire du rapport de l'impôt au PIB ne soit pas le résultat d'une augmentation des taux d'imposition sur les entreprises du secteur formel qui se conforment à leurs obligations fiscales, mais plutôt en **élargissant l'assiette de l'impôt**, en effectuant des **contrôles fiscaux** plus efficaces, et en réduisant les **exonérations**. En effet, on estime que seulement la moitié des moyens et grands contribuables assujettis à la TVA paient réellement cet impôt. Et quelques 60 pour cent des importateurs déclarent un chiffre d'affaires sensiblement inférieur à la valeur de leurs importations. En 2014, les exonérations fiscales ont coûté 4 pour cent du PIB au budget, soit 400 millions d'euros.
- Le FMI accorde au Mali une **assistance technique** étendue en matière de politique fiscale et d'administration des recettes. D'autres partenaires du développement du Mali en font de même. Dans les années à venir, nous renforcerons davantage notre assistance pour moderniser les administrations des impôts et des douanes. Mais permettez moi de souligner un obstacle particulier aux efforts d'élargir l'assiette fiscale: les **incitations financières accordées aux inspecteurs des impôts et des douanes**, qui sont mal alignés avec l'objectif d'augmenter le rapport de l'impôt au PIB à travers le civisme fiscal. En particulier, la participation des inspecteurs des impôts aux pénalités qu'ils imposent – récemment augmentée de 28 à 45 pour cent – pose problème.
- Pour en venir, brièvement, à la **décentralisation**, deux rapports d'assistance technique du FMI sur ce sujet servent de documents de séance pour cette session. Les rapports décrivent le défi de taille que représente une mise en place de la décentralisation fiscale de manière appropriée. Ils conseillent une **approche progressive** qui permettra un renforcement des capacités administratives et absorbatives au niveau local. Le transfert des ressources doit, bien entendu, être lié au transfert des responsabilités. Un impôt foncier modernisé peut aussi devenir une source de revenu conséquente pour les collectivités. Mais pour la majeure partie du financement des collectivités, **l'adoption d'un système de partage des recettes semble approprié.**

Je vous remercie pour votre attention.